



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

À quand la fermeture des bars communautaires ?

Question écrite n° 34313

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard interroge M. le ministre de l'intérieur sur la problématique des bars dits « communautaires ». Après la guerre sanitaire, la France a entamé une deuxième guerre : celle contre l'islamisme qui fait de plus en plus de victimes au fil des attentats. Cet islamisme trouve sa source dans de nombreux terreaux. Les signes de radicalisation sont visibles, on les connaît et on a les moyens de lutter contre. Outre une immigration incontrôlée, les prêches radicaux et anti-Français, le refus explicite d'assimilation et d'intégration, le développement de comportements sociaux en contradiction avec les valeurs de la France sont autant de signes flagrants que l'islamisme se développe dans le pays pas seulement au sein de cellules clandestines mais aussi au vu et au su de tous. L'existence des bars communautaires en est une illustration particulièrement flagrante. Des initiatives ont été prises pour lutter contre l'islamisme : la fermeture de la mosquée de Pantin, la dissolution de l'organisation Baraka City, l'expulsion d'immigrés clandestins sont de bonnes mesures. Mais il convient de ne pas arrêter là cet effort. La guerre que l'on mène contre l'islamisme doit être totale. Une autre action concrète à laquelle M. le ministre pourrait s'atteler est la fermeture inconditionnelle des bars communautaires. Si on a tous été abasourdis par ce reportage dans un café de Sevran en 2016, il ne s'agit malheureusement pas d'un épiphénomène. Début 2020, le *JDD* a relayé l'existence de 150 quartiers sous l'emprise de l'islam radical; il s'agit de territoires d'ailleurs cartographiés par la DGSI. Les lieux de culte, les écoles coraniques, les associations, les établissements culturels, les débits de boissons sont autant d'instruments que les islamistes utilisent pour conforter leurs positions. Les bars communautaires servent souvent de base à de nombreuses activités illégales, lesquelles financent par la suite des organisations terroristes. Il faut absolument interdire ce type d'activités, ne serait-ce que parce qu'elles sont en violation flagrante avec cet « art de vivre à la française » que l'on souhaite défendre et promouvoir. Elle lui demande donc combien de bars communautaires ont été fermés depuis le mois de juillet 2020 et quelles sont les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité de ces actions de lutte contre l'islamisme en France.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34313

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8323

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)